

PROPHYLAXIE NÉMATODES

Les outils à disposition

Pas de solution miracle, mais quelques conseils pratiques qui, combinés, peuvent protéger votre exploitation des parasites de quarantaine.

PAR FRANÇOIS-XAVIER BROUTIN, UNPT

Suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté du 28 juin 2010 relatif à la lutte contre *Globodera pallida* et *Globodera rostochiensis*, nématodes à kystes de la pomme de terre (cf. LPTF n° 574, p. 54-55), trois objectifs fondamentaux ont été mis en avant. Harmoniser la méthodologie d'inspection, au niveau européen, afin de mieux connaître la répartition de ces nématodes; prévenir la dissémination du parasite; réduire de façon significative leur population. Pour répondre à ces objectifs, certaines bonnes pratiques peuvent être appliquées par la filière et notamment par les producteurs.

Respecter la rotation des cultures. La longévité des kystes de nématodes dorés est assez importante: elle peut dépasser dix ans, sachant qu'un kyste contient 500 larves. Une rotation minimum de cinq à six ans est préconisée. Planter des cultures ne favorisant pas la dispersion de la terre à l'extérieur de la parcelle peut également être privilégié.

Nettoyer les matériels entre chaque parcelle. Les nématodes à kystes de la pomme de terre sont principalement véhiculés par la semence et la terre (adhérente aux tubercules, aux racines, aux matériels de triage ou brossage, etc.). Le matériel agricole quittant le champ doit faire l'objet d'un lavage ou brossage pour ôter la terre, de sorte à ne pas propager le nématode. Soyez particulièrement vigilants dans le cadre d'utilisation de matériel en commun, de Cuma ou de travaux par ETA. Ce nettoyage des matériels s'applique aussi à toutes les cultures concernées par l'exportation potentielle de terre (betteraves, racines de chicorées, etc.).

Ne pas récupérer la terre chez le négociant ou l'industriel. Dans un certain nombre de cas, le producteur peut être amené à livrer directement son lot de pommes de terre chez son acheteur, sur le marché du frais comme pour l'industrie. Parce qu'il n'est pas sûr de récupérer réellement et uniquement la terre qu'il a lui-même apportée, le producteur ne doit pas



Les nématodes à kystes sont responsables d'un développement de feuillage amoindri (d'où une baisse de rendement importante), d'une lutte onéreuse et de perte de marché, notamment à l'export.

repartir de chez son acheteur avec de la terre. Impossible en effet de certifier qu'elle est indemne de nématodes. Mieux vaut assumer un malus lié à l'apport de terre avec les tubercules que de risquer de disséminer une terre contaminée par les nématodes sur sa propre exploitation.

Bien choisir sa variété de pommes de terre. En pomme de terre, deux espèces de *Globodera* (*rostochiensis* et *pallida*) et huit pathotypes (Ro 1 à 5 et Pa 1 à 3) existent. Certaines variétés sont résistantes soit à l'un ou à l'autre, mais à ce jour aucune liste officielle existe. De plus ces variétés ne sont généralement pas résistantes à tous les pathotypes. Par ailleurs, peu de variétés sont résistantes à *pallida*. Cependant, le choix variétal dépend aussi de beaucoup d'autres facteurs et doit être fait en fonction du débouché commercial, des conditions pédo-climatiques, etc.

Gérer les repousses. Les repousses de pommes de terre sont autant de source potentielle d'inoculum de mildiou en début de campagne ou, de manière plus générale, représentent un foyer potentiel de maladies ou de ravageurs (pucerons, doryphores, etc.). Ces repousses doivent être également détruites mécaniquement ou chimiquement afin d'éviter la multiplication des nématodes éventuellement présents dans le sol.

Être vigilant sur les échanges de terre / locations de parcelles. Les échanges de terre ou locations de parcelles sont répandus en pomme de terre. Bien connaître l'état sanitaire de la parcelle avant d'implanter sa culture est conseillé au producteur.

Ces conseils pratiques ne représentent en aucun cas des "solutions miracles", mais, mis en application de manière combinée, ils peuvent permettre de protéger au mieux les parcelles et l'exploitation des risques liés à certaines maladies et ravageurs, notamment ceux de "quarantaine". Un guide de bonnes pratiques est par ailleurs en cours de réalisation au niveau d'Arvalis. ■